

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au CCAS : 11

En exercice : 11

Ayant pris part à la décision : 7

Séance du 27 AVRIL 2024

N° D2024_001

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept avril à 8 H 30, le Centre communal d'Action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

Etaient présents : Mmes Claire ANDRIEUX, Monique GROSJEAN, Anne-Marie PAQUELET, Messieurs Frédéric VIENOT, Jean-Pierre KLEIN, membres du CCAS.

Absent(s) : Mme E. CARNELLI (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Mme Mireille TANDE, Mme Brigitte FROMONT, M. Albert REBAUD

Secrétaire de séance : Mme C. ANDRIEUX

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS ANNEE 2023

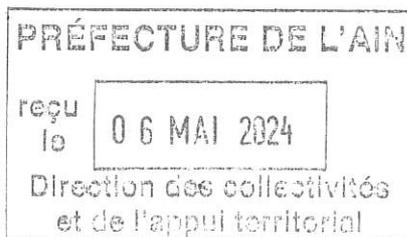
Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Ainsi fait et délibéré, Le Président du CCAS,
Le Maire, Bernard REY

La secrétaire de séance, Claire ANDRIEUX

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 06/05/2024
et publication du 16/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres
Afférents au CCAS : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la décision : 6

Séance du 27 AVRIL 2024

N° D2024_002

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept avril à 8 H 30, le Centre communal d'Action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric VIENOT, Vice-Président du CCAS.
Etaient présents : Mmes Claire ANDRIEUX, Monique GROSJEAN, Anne-Marie PAQUELET, Monsieur Jean-Pierre KLEIN, membres du CCAS.

Absent(s) : Emmanuelle CARNELLI (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Brigitte FROMONT, Mireille TANDE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Albert REBAUD

Secrétaire de séance : Mme C. ANDRIEUX

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS ANNEE 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de M. VIENOT, et délibérant sur le Compte Administratif 2023 dressé par le Maire, pour la comptabilité annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, et, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le Compte Administratif pour le Budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré,
**Le Président de séance
pour le vote du Compte Administratif**




La secrétaire, Mme Claire ANDRIEUX

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 06/05/2024
et publication du 16/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au CCAS : 11

En exercice : 11

Ayant pris part à la décision : 7

Séance du 27 AVRIL 2024

N° D2024_003

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept avril à 8 H 30, le Centre communal d'Action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

Etaient présents : Mmes Claire ANDRIEUX, Monique GROSJEAN, Anne-Marie PAQUELET, Messieurs Frédéric VIENOT, Jean-Pierre KLEIN, membres du CCAS.

Absent(s) : Mme E. CARGNELLI (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Mme Mireille TANDE, Mme Brigitte FROMONT, M. Albert REBAUD

Secrétaire de séance : Mme C. ANDRIEUX

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS - M 14 BUDGET du CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE**

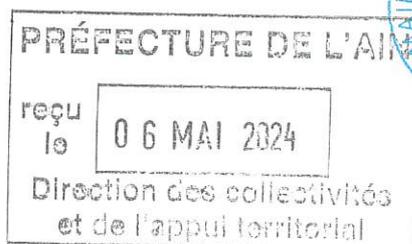
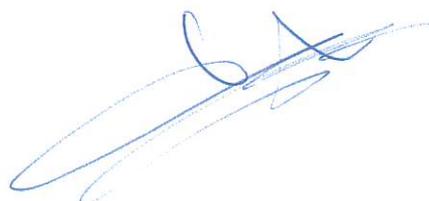
Le Maire rappelle l'obligation en comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice précédent.

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2023, d'un montant de 7 172.25 € conformément au tableau ci-joint.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Président du CCAS,
Le Maire, Bernard REY



La secrétaire de séance, Claire ANDRIEUX



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 06/05/2024
et publication du 16/05/2024

COMMUNE DE SAINT-BERNARD

CCAS

SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Détermination du BESOIN D'AFFECTATION à l'investissement et de la REPRISE ANTICIPEE
du résultat disponible

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
(1) RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (N -1)	NEANT	10 629,06	
(2) AFFECTATION (N-1) FAITE EN 2022		0,00	
(3) RECETTES 2023		6 477,00	
(4) DEPENSES 2023		9 933,81	
(5) RESULTAT 2023 (N)		-3 456,81	
(6) RESULTAT CUMULE (REEL DE CLOTURE)		7 172,25	
(7) RESTES A REALISER RECETTES	NEANT	0,00	Mainten de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation
(8) RESTES A REALISER DEPENSES		0,00	REPRISE ANTICIPEEE AUTORISEE
(9) BESOIN DE FINANCEMENT (RESULTAT CORRIGE DES RESTES A REALISER)		7 172,25	7 172,25

CALCUL DES RESULTATS

$(5) = (3) - (4)$

$(6) = (1) + (2) + (5)$

$(9) = (6) + (7) - (8)$

A SAINT-BERNARD, le
L'Ordonnateur

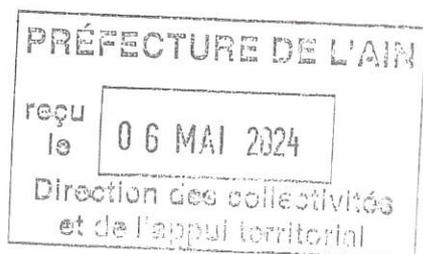
A Châtillon-sur-Chalaronne le 28/02/2024
le Comptable



Bernard HEY

Maire de Saint-Bernard

Le responsable du SGC
de Châtillon-sur-Chalaronne
Lionel VIRICEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au CCAS : 11

En exercice : 11

Ayant pris part à la décision : 7

Séance du 27 AVRIL 2024

N° D2024_004

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept avril à 8 H 30, le Centre communal d'Action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

Etaient présents : Mmes Claire ANDRIEUX, Monique GROSJEAN, Anne-Marie PAQUELET, Messieurs Frédéric VIENOT, Jean-Pierre KLEIN, membres du CCAS.

Absent(s) : Mme E. CARGNELLI (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Mme Mireille TANDE, Mme Brigitte FROMONT, M. Albert REBAUD

Secrétaire de séance : Mme C. ANDRIEUX

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

OBJET : Délibération approuvant la fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D2022_009 du 19 septembre 2022 du conseil d'administration du CCAS approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023;

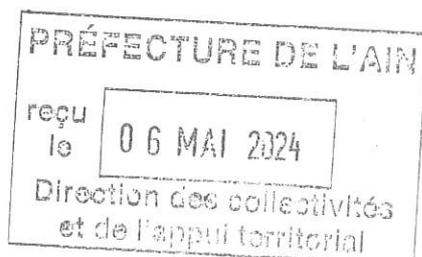
Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Président du CCAS, Le Maire,
Bernard REY



La secrétaire de séance, Claire ANDRIEUX

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 06/05/2024
et publication du 16/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au CCAS : 11

En exercice : 11

Ayant pris part à la décision : 7

Séance du 27 AVRIL 2024

N° D2024_005

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept avril à 8 H 30, le Centre communal d'Action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

Etaient présents : Mmes Claire ANDRIEUX, Monique GROSJEAN, Anne-Marie PAQUELET, Messieurs Frédéric VIENOT, Jean-Pierre KLEIN, membres du CCAS.

Absent(s) : Mme E. CARNELLI (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Mme Mireille TANDE, Mme Brigitte FROMONT, M. Albert REBAUD

Secrétaire de séance : Mme C. ANDRIEUX

Date de la convocation : 8 avril 2024

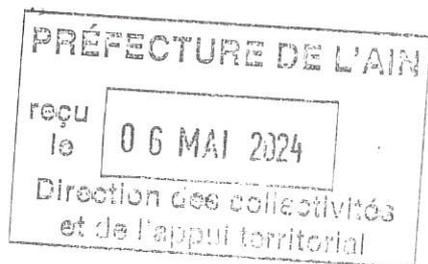
Date de l'affichage : 8 avril 2024

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 du CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2024 proposé,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Bernard, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'année 2024, tel qu'il a été présenté.



Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Président du CCAS,
Le Maire, Bernard REY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. REY'.

La secrétaire de séance,
Claire ANDRIEUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. ANDRIEUX'.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 06/05/2024
et publication du 16/05/2024